



# BO LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

## Bulletin officiel n° 31 du 21 septembre 2017

### Sommaire

#### Organisation générale

##### Formation continue

Structures labellisées Eduform

décision du 18-9-2017 (NOR : MENE1700463S)

##### Formation continue

Auditeurs nationaux

liste du 18-9-2017 (NOR : MENE1700464K)

##### Conseil supérieur de l'éducation

Répartition des sièges au deuxième collège - mandature 2017-2019

décision du 30-8-2017 (NOR : MENJ1700470S)

#### Enseignement supérieur et recherche

##### Reconnaissance par l'État

Établissement technique privé Informatif de Lille pour la formation préparant au BTS métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie

arrêté du 18-7-2017 - J.O. du 6-9-2017 (NOR : ESRS1719707A)

##### Reconnaissance par l'État

École Française B. pour la formation préparant au BTS métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie

arrêté du 18-7-2017 - J.O. du 6-9-2017 (NOR : ESRS1719711A)

##### Diplôme d'États de psychologie scolaire

Liste des candidats admis

arrêté du 28-8-2017 (NOR : ESRS1700135A)

#### Enseignements secondaire et supérieur

##### Brevet de technicien métiers de la musique

Programme préparatoire à l'épreuve A2 - session 2018

note de service n° 2017-147 du 20-9-2017 (NOR : MENE1725605N)

#### Enseignements primaire et secondaire

##### Diplôme

Groupes de métiers, classes et options au titre desquels le diplôme Un des meilleurs ouvriers de France peut être

délivré : modification

arrêté du 24-7-2017 - J.O. du 1-9-2017 (NOR : MENE1721639A)

### **Centres d'informations et d'orientation**

CIO de l'académie de Grenoble

arrêté du 25-7-2017 - J.O. du 31-8-2017 (NOR : MENE1721904A)

### **Diplôme**

Nombre et nature des épreuves des classes et des options au titre desquels le diplôme Un des meilleurs ouvriers de France peut être délivré

arrêté du 3-8-2017 - J.O. du 31-8-2017 (NOR : MENE1722913A)

### **Avancement**

Liste des fonctions particulières des maîtres exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat prises en compte pour un avancement au grade de la classe exceptionnelle

arrêté du 11-8-2017 - J.O. du 31-8-2017 (NOR : MENF1722847A)

## **Mouvement du personnel**

### **Conseil supérieur de l'éducation**

Nomination : modification

arrêté du 30-8-2017 (NOR : MENJ1700471A)

## Organisation générale

### Formation continue

#### Structures labellisées Eduform

NOR : MENE1700463S

décision du 18-9-2017

MEN - DGESCO A2-4

Vu code de l'éducation, notamment articles D. 122-9-1 et D. 122-9-2 ; arrêté du 24-2-2017 ; sur proposition de la commission nationale de labellisation Eduform du 30-6-2017 ;

**Article 1** - Les structures dont les noms figurent en annexe de la présente décision bénéficient du label Eduform pour une durée de trois ans.

**Article 2** - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Fait le 18 septembre 2017

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire  
Jean-Marc Huart

#### Annexe

Académie d'Aix-Marseille	<b>Greta Alpes-Provence</b>
	<b>Greta Ouest 13</b>
Académie d'Amiens	<b>Greta Grand Amiénois</b>
	<b>Greta Grand Laonnois Thiérache</b>
	<b>Greta Haute-Somme</b>
	<b>Greta Littoral Picard</b>
Académie de Limoges	<b>Greta Limousin</b>
Académie de Lyon	<b>Greta de la Loire</b>
	<b>Greta Lyon Métropole</b>
Académie de Nancy-Metz	<b>Réseau des Greta Lorraine et GIP FTLV :</b>
	<i>Greta Lorraine Centre</i>
	<i>Greta Lorraine Est</i>
	<i>Greta Lorraine Nord</i>
	<i>Greta Lorraine Ouest</i>
	<i>Greta Lorraine Sud</i>
	<i>GIP FTLV de l'académie de Nancy-Metz</i>
Académie d'Orléans-Tours	<b>DAFPIC de l'académie d'Orléans-Tours</b> <i>(pôle formation continue)</i>
	<b>GIP FTLV-IP de l'académie d'Orléans-Tours</b>
Académie de Reims	<b>GIP FC de l'académie de Reims</b>

Académie de Rennes	<p><b>GIP FCIP de l'académie de Rennes</b> (périmètre DAVA)</p> <p><b>Greta de la Marne</b></p>
Académie de Rennes	<b>Greta de Bretagne occidentale</b>
Académie de Rouen	<p><b>GIP FCIP de l'académie de Rouen</b> (périmètre DAVA)</p> <p><b>Greta de la région havraise</b></p> <p><b>Greta Elbeuf</b></p>
Académie de Toulouse	<p><b>GIP FCIP de l'académie de Toulouse</b> (départements CEP et IPAQ)</p> <p><b>Greta Midi-Pyrénées Nord</b></p>

## Organisation générale

### Formation continue

#### Auditeurs nationaux

NOR : MENE1700464K

liste du 18-9-2017

MEN - DGESCO A2-4

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 24 février 2017 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label Eduform, la commission nationale de labellisation Eduform a arrêté, au 30 juin 2017, la liste des auditeurs nationaux Eduform dont les noms suivent :

#### Académie d'Aix-Marseille

Cécile Bernard

Vanessa Charrasse

Sonia Daguebert

Magalie Labranche

Geneviève Noverro

#### Académie d'Amiens

Madame Frédérique Daniel - Blot

Michaël Racine

#### Académie de Besançon

Stéphane Bernard

Estelle Parmentier-Martin

#### Académie de Bordeaux

William Bernard

Marthe Lacarriere

#### Académie de Caen

Valérie Benoit

Isabelle Bernard

Madame Pascale Bernard

Virginie Besnard

Patricia Boizon

Guirec Cadiou

Véronique Champin

Valérie Chausse

Caroline Conde

Philippe Dauge

Laure Dupont

Christophe Dupuis

Éric Gervis  
Jocelyne Guillouet-Lamy  
Rachel Hayot  
Philippe Le Boisselier  
Sophie Lecoq  
Philippe Lemee  
Vincent Mauchretien  
Isabelle Montanola-Cholet  
Sonia Pardillos  
Véronique Schwimmer  
Madame Gaëlle Sinel

### **Académie de Clermont-Ferrand**

Yolande Clavreul  
Sandrine Perrier

### **Académie de Créteil**

Maxime Andrieux-Bernard  
Virgine Audiguier  
Nathalie Bois  
Gilles Epaulard  
Isabelle Hondermarck  
Lydia Jacob  
Denise Piau

### **Académie de Dijon**

Carole Watrinet

### **Académie de Grenoble**

Monsieur Pascal Andrieu  
Sylvie Bulcourt  
Laurent De Montgolfier  
Nadège Della Luce  
Geneviève Delolme  
Marielle Gibert  
Madame Emmanuelle Huguenin  
Rachel Lamour  
Odile Lesafre  
Marie-Pierre Morand  
Viviane Perrolaz  
Hugues Philocles  
Florence Pinto  
Karine Valentini  
Jean-Philippe Voglio

### **Académie de Lille**

Nadia Benbahmed  
Nadia Boutaba

Christelle Brassart  
Pascal Briere  
Claudie Crapez  
Maria Da Silva Martins  
Élodie Delattre  
Laurence Delrue  
Monsieur Dominique Deprez  
Marie-Anne Devreyer  
Patricia Dieryck  
Yvelise Dilly  
Stéphanie Dupont  
Dany Hamy  
Marie-Christine Hauchard  
Virginie Jourdain  
Madame Pascale Lekraye  
Madame Pascale Maier  
Christiane Michelotti  
Odile Milluy  
Monsieur Joël Pavageau  
Stéphane Persyn  
Virginie Raimondi  
Madame Pascale Rondepierre

### **Académie de Limoges**

Marie-Claire Pagnoux

### **Académie de Lyon**

Fabienne Barnay Beluze  
Laurence Blin  
Nicolas Buisson  
Francis Collier  
Véronique Foucher  
Karine Fourmaux  
Sabine Giroud  
Françoise Lenice  
Karine Lepetit  
Madame Pascale Mann  
Myriam Mazoyer  
Madame Dominique Saiget  
Madame Pascale Seniquette  
Delphine Vitali Fages

### **Académie de Montpellier**

Jean-Marie Braun  
Chantal Vernet

### **Académie de Nancy-Metz**

Monsieur Michel Galloy

### **Académie de Nice**

Aurélie Cornu  
Carine Occelli

### **Académie d'Orléans-Tours**

Caroline Lamouroux-Aupy  
Laurence Mitaut-Huguet

### **Académie de Paris**

Arnaud Bonte  
Brigitte Duthoit  
Jean Gauthe  
Françoise Hirtz  
Isabelle Rossi-Carignano

### **Académie de Poitiers**

Anne Morel

### **Académie de Reims**

Patrick Gaillard  
Chloé Guillemin  
Marie-Christiane Hübsch  
Mireille Sagorin

### **Académie de Rennes**

Cédric Aubry  
Cécile Bailly  
Monsieur Frédéric Chapron  
Laurence Collinet  
Céline Corre  
Christophe Deshayes  
Christian Le Houezec  
Lionel Le Peltier  
Marie-Anne Marchand  
Jean-François Oger  
Claire Vivant Le Calonnec

### **Académie de Rouen**

Armelle Blackledge  
Monsieur Claude Corroyer  
Mathilde Lesage  
Monsieur Joel Giroux  
François Hebert  
Edwige Mahieu  
Annie Oroy  
Jacqueline Petit  
Denis Vasseur



Mimoun Zeaf

### **Académie de Strasbourg**

France-Lise Hatier  
Driss Korchane  
Nathalie Untereiner

### **Académie de Toulouse**

Agnès Destruel  
Alexandra Fontanilles  
Madame Michèle Perrin  
Véronique Toupet  
Françoise Villeneuve

### **Académie de Versailles**

Sandrine Derrien  
Anne-Marie Fremand  
Nawel Mahtout  
Marie Marie  
François Thiebault

***Soit 149 auditeurs nationaux***

## Organisation générale

### Conseil supérieur de l'éducation

#### Répartition des sièges au deuxième collège - mandature 2017-2019

NOR : MENJ1700470S

décision du 30-8-2017

MEN - DAJ

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 231-2 et L. 231-3, R. 231-2 et R. 231-10

Compte tenu des résultats des dernières élections aux conseils d'école et aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement ainsi que de celles concernant les représentants des étudiants et de celles concernant les élèves des lycées et élèves des établissements régionaux d'enseignement adapté fréquentant les classes des niveaux correspondant à ceux des lycées, la répartition des sièges au deuxième collège du Conseil supérieur de l'éducation mentionné au 2°) de l'article R. 231-2 du code de l'éducation est la suivante :

**20 membres représentant les usagers, à savoir :**

1 - Collège des représentants des parents d'élèves de l'enseignement public (art. R. 231-2, 2°, a) du code de l'éducation) : 9 sièges

Organisation	Nombre de sièges
FCPE	8
PEEP	1

2 - Collège des représentants des parents d'élèves des établissements d'enseignement privés (art. R. 231-2, 2°, b) du code de l'éducation) : 3 sièges

Organisation	Nombre de sièges
APEL	3

3 - Collège des représentants des étudiants (art. R. 231-2, 2°, c) du code de l'éducation) : 3 sièges

Organisation	Nombre de sièges
UNEF	1
FAGE	1
PDE	1

4 - Collège représentant les associations familiales (art. R. 231-2, 2°, d) du code de l'éducation) : 1 siège

Organisation	Nombre de sièges
UNAF	1

5 - Collège des représentants des élèves des lycées et des élèves des établissements régionaux d'enseignement adapté fréquentant les classes des niveaux correspondant à ceux des lycées (art. R. 231-2, 2°, e) du code de l'éducation) : 4 sièges

Organisation	Nombre de sièges
SGL	4

Fait le 30 août 2017

Pour le ministre de l'éducation nationale,  
et par délégation,  
La directrice des affaires juridiques,  
Catherine Moreau

## Enseignement supérieur et recherche

# Reconnaissance par l'État

### Établissement technique privé Informatif de Lille pour la formation préparant au BTS métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie

NOR : ESRS1719707A

arrêté du 18-7-2017 - J.O. du 6-9-2017

MEN - MESRI - DGESIP A1-2

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 443-2, L. 443-3, L. 443-4, R. 443-1 et D. 643-5 ; avis du Cneser du 18-4-2017 ; avis du CSE du 29-6-2017

**Article 1** - L'établissement technique privé hors contrat « Informatif » sis 2, rue l'Isly 59000 Lille est reconnu par l'État pour la formation préparant au brevet de technicien supérieur « métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie » :

- Option A : management ;
- Option B : formation-marques.

**Article 2** - Le chargé des fonctions de directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 18 juillet 201

Pour la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et par délégation,  
Le chargé des fonctions de directeur général de l'enseignement supérieur, et de l'insertion professionnelle par intérim,  
Frédéric Forest

## Enseignement supérieur et recherche

### Reconnaissance par l'État

#### École Française B. pour la formation préparant au BTS métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie

NOR : ESRS1719711A

arrêté du 18-7-2017 - J.O. du 6-9-2017

MEN - MESRI - DGESIP A1-2

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 443-2, L. 443-3, L. 443-4, R. 443-1 et D. 643-5 ; avis du Cneser du 18-4-2017 ; avis du CSE du 29-6-2017

**Article 1** - L'école Française B. - groupe Silvy Terrade Bordeaux-, sise 1, allée de Chartres 33000 Bordeaux est reconnue par l'Etat pour la formation préparant au brevet de technicien supérieur « métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie » :

- option A : management ;

- option B : formation-marques.

**Article 2** - Le chargé des fonctions de directeur général de l'enseignement supérieur, et de l'insertion professionnelle par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 18 juillet 2017

Pour la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Le chargé des fonctions de directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle par intérim,  
Frédéric Forest

## Enseignement supérieur et recherche

# Diplôme d'États de psychologie scolaire

### Liste des candidats admis

NOR : ESRS1700135A

arrêté du 28-8-2017

MEN - MESRI - DGESIP A1-3

Vu décret n° 89-684 du 18-9-1989 ; arrêté du 16-1-1991, notamment article 11 ; procès-verbaux des jurys d'examen des centres autorisés à organiser la formation

**Article 1** - Le diplôme d'État de psychologie scolaire est conféré aux candidats dont les noms suivent :

### I - Centre de Bordeaux

Édith Loubiat

Rémy Duprat

Isabelle Destephen

Sandrine Lou-Poueyou

Céline Darbat , épouse Manciet

Arnaud Rouzade

Katell Pucher, épouse Fakhri

Madame Joane Henry

Bertrand Pierson

Nadège Guibert, épouse Charrier

Sylvie Brossard, épouse Floris

Édouard Ory

Séverine Biaussat, épouse Parquet

Fabienne Arcos

Éthel Bousquet, épouse Vallade

Madame Gaëlle Chagnaud , épouse Glaziou

Virginie Bostffocher, épouse Marmin

Laurence Martin, épouse Sirot

Fanny Vieille-Blanchard

### II - Centre de Lyon

Delphine Geneste

Valérie Darmon, épouse Alverola

Caroline Baetens

Johanna Sorbier, épouse Ressort

Céline Pradier

Delphine Calamel

Catherine Bernard , épouse Pommier-Bernard

Catherine Jeanblanc , épouse Marlier

Corinne Bourlier

Agnès Thierry, épouse Chaney

Caroline Colin

Julie Duede

Estelle Rousseaux

Aline Tabardin, épouse Tabardin-Goigoux  
Estelle Villemin  
Véronique Lacassagne, épouse Lottier  
Anne Morlin, épouse Rousseau  
Isabelle Dauvillaire, épouse Pannetier  
Lise Étienne, épouse Binzenbach  
Souad Troudi, épouse Marquine  
Caroline Taupenas  
Sylvie Charvet  
Angélique Mailliet-Contoz , épouse Augustin  
Karine Mercier-Gallay  
Annie Blanc, épouse Zermatten  
Amale Oumachi  
Juliette Poinas, épouse Nauche  
Halima Kerbich  
Angélique Kastner  
Madame Raphaëlle Terral, épouse Ronger  
Madame Virginie Roumens, épouse Droin  
Gwendoline Babin  
Anne Rust  
Solyne Picot  
Philippe Maret  
Laurence Cadoret

### **III - Centre de Paris**

Jocelyne Lagueux, épouse Hubert  
Céline Lefebvre, épouse Letupe  
Cécile Mouro, épouse Vaissière  
Sophie Andret  
Caroline Debray  
Béatrice Dubus  
Anne Gautier  
Sophie D'Ottaviantonio, épouse David  
Estelle Pavic, épouse Le Gourrierc  
Madame Emmanuelle Assouline  
Claire Benard  
Corine Caron, épouse Sarazin  
Virginie Courtais  
Madame Gaëlle Orjubin  
Cécile Larroque  
Florence Bergogne, épouse Bergogne-Guin  
Sophie Guédou  
Muriel Azoulay  
Madame Manuèle Brisac, épouse Brisac-Spindler  
Thuy-Trang Nguyen-Viet, épouse Lacombe  
Ando Ralaivola  
Maud Reclus  
Corinne Ducrocq  
Ève Simoens  
Stéphanie Leston  
Nathalie Moitel, épouse Terlutte  
Marie-Hélène Pourre

Laëtitia Tournel  
Madame Camille Juricic, épouse Mazerat  
Christine Fabing, épouse Fabing-Baur  
Anita Lemonnier  
Marie-Laure Cochelin, épouse Chauveau  
Claire Deluce, épouse Colnet  
Madame Gaëlle Lépron  
Christine Romieux, épouse Choqueux  
Tatiana Joubert  
Sandrine Seguin, épouse Lechevalier  
Claire Baraduc, épouse Bouzy  
Anne Faurobert  
Catherine Karasinski  
Anne-Laure Salaün, épouse Escobar-Duenas  
Alexa Sztal  
Françoise Paindavoine, épouse Igier  
Sabine Kuhner, épouse Carpentier  
Aurélie Didou, épouse Querre  
Laurence Piou  
Aurore Filoche, épouse Robillard  
Sandra Lelièvre, épouse Beaufiles  
Nathalie Arnould, épouse Herbulot  
Isabelle Batt, épouse Capelle  
Lise Boudet  
Carole Wagner  
Anne Van de Velde, épouse Barmes  
Marie-Line Choquart, épouse Thery  
Francine Chocat  
Isabelle Hamalian, épouse Douvillier  
Sandrine Morel, épouse Tritto  
Joumana Mouallem, épouse Michel  
Catherine Cambouris, épouse Jollivet-Courtois  
Sophie Cotret  
Cécile Blanc  
Madame Emmanuelle Rousselet, épouse Buan  
Carine Sola  
Madame Danièle Tressières  
Marie Ludger, épouse Teikiteetini

**Article 2** - Le chargé des fonctions de directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche et au bulletin officiel de l'éducation nationale.

Fait le 28 août 2017

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,  
Pour la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et par délégation,  
Pour le chargé des fonctions de directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle par intérim,  
La chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,  
Rachel-Marie Pradeilles-Duval



Enseignements secondaire et supérieur

## Brevet de technicien métiers de la musique

### Programme préparatoire à l'épreuve A2 - session 2018

NOR : MENE1725605N

note de service n° 2017-147 du 20-9-2017

MEN - DGESCO - MAF 1

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours (Siec) ; aux chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs

Références : arrêtés du 22 avril 1966 et du 18 janvier 1969 modifié

---

La seconde partie de l'épreuve A2 (histoire de la musique et critique d'enregistrement) du brevet de technicien métiers de la musique fait l'objet d'une question choisie dans un programme limitatif annuel de thèmes musicaux. Pour l'année scolaire 2017-2018, en vue de la session 2018, le programme limitatif à étudier est constitué des deux thèmes suivants :

- « **Pierre Boulez compositeur, chef d'orchestre et fondateur d'institutions** », qui est la reconduction de l'un des deux thèmes de la session 2017 ;

- « **L'oratorio de 1600 à la fin du XIXe siècle (à l'exclusion des Oratorios-Passions)** », qui est un nouveau thème.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation

Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Marc Huart

## Enseignements primaire et secondaire

### Diplôme

#### Groupes de métiers, classes et options au titre desquels le diplôme Un des meilleurs ouvriers de France peut être délivré : modification

NOR : MENE1721639A

arrêté du 24-7-2017 - J.O. du 1-9-2017

MEN - DGESCO A2

Vu code de l'éducation, notamment article D. 338-9 ; arrêté du 10-10-2016 ; avis du CSE du 2-3-2017

**Article 1** - Les groupes de métiers, les classes et les options, au titre desquels peut être délivré le diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » sont modifiés dans l'annexe au présent arrêté.

**Article 2** - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 24 juillet 2017

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation  
L'adjoint du directeur général de l'enseignement scolaire,  
Xavier Turion

#### Annexe I

Groupe I : métiers de la restauration	
Classes	Options
1 : Cuisine, gastronomie	
2 : Maître d'hôtel - maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	
3 : Sommellerie	
4 : Barman-barmaid	

#### Annexe II

Sans changement

#### Annexe III

Sans changement

#### Annexe IV

Groupe IV : métiers de l'habitation-textile/cuir	
Classes	Options

1 : Dessinateur - dessinatrice pour textiles et papiers peints	1 : créateur-créatrice pour étoffes d'ameublement
1 : Dessinateur - dessinatrice pour textiles et papiers peints	2 : créateur-créatrice pour tissus de robes
1 : Dessinateur - dessinatrice pour textiles et papiers peints	3 : créateur-créatrice pour linge de maison et de table
1 : Dessinateur - dessinatrice pour textiles et papiers peints	4 : graveur-graveuse impression tissus et papiers peints
2 : Peinture sur soie	
3 : Tissage et tissage sur soie	
4 : Impressions sur tissus	1 : velours au sabre
4 : Impressions sur tissus	2 : en équipe
5 : Teinture	
6 : Restauration en tapis et tapisserie	1 : option tapis
6 : Restauration en tapis et tapisserie	2 : option tapisserie
7 : Nettoyage, apprêtage, teinturerie	
8 : Gainerie et gainerie d'art	
9 : Sellerie	
10 : Tapis (conception et facture)	

## Annexe V

Sans changement

## Annexe VI

Sans changement

## Annexe VII

Groupe VII : métiers de la métallurgie et de l'industrie	
Classes	Options
1 : Chaudronnerie	

2 : Tôlerie	
3 : Réparateur - réparatrice carrosserie auto	
4 : Soudage manuel des métaux	
5 : Outillage prototypage mécanique	
6 : Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique	
7 : Métiers de la forge	
8 : Maquettes industrielles	1 : maquettiste
8 : Maquettes industrielles	2 : designer-maquettiste
9 : Art et technique des matériaux de synthèse	
10 : Modelage-construction d'outillages	
11 : Conception assistée par ordinateur de produits mécaniques industriels	
12 : Technologie automobile	
13 : Métiers du service à l'énergie	
14 : Peinture automobile	
15 : Frigoriste	

## Annexe VIII

Sans changement

## Annexe IX

Groupe IX : métiers du vêtement	
Classes	Options
1 : Modiste	
2 : Tailleur homme - tailleuse homme	
3 : Pelleterie et fourrures confectionnées	
4 : Lingerie, corsetterie, soutiens-gorge	1 : Lingerie
4 : Lingerie, corsetterie, soutiens-gorge	2 : Corsetterie, soutiens-gorge

5 : Prêt-à-porter couture jour	
6 : Prêt à porter flou robe du soir	

### Annexe X

Sans changement

### Annexe XI

Sans changement

### Annexe XII

Sans changement

### Annexe XIII

Sans changement

### Annexe XIV

Sans changement

### Annexe XV

Sans changement

### Annexe XVI

Groupe XVI : métiers de l'agriculture et de l'aménagement du paysage	
Classes	Options
1 : Art des jardins paysagers	
2 : Maréchal-ferrant - maréchale-ferrante	
3 : Bourrellerie-sellerie harnachement	
4 : Art floral	

### Annexe XVII

Groupe XVII : métiers du commerce, des services et de l'hôtellerie	
Classes	Options
1 : Actions commerciales en optique lunetterie	
2 : Gouvernant - gouvernante des services hôteliers	

3 : Réceptionniste en hôtellerie	
4 : Technico-commercial, commerciale conseil en solutions d'efficacité énergétique	
5 : Technico-commercial, commerciale en solutions sanitaires ou énergétiques	1 : solutions sanitaires
5 : Technico-commercial commerciale en solutions sanitaires ou énergétiques	2 : solutions énergétiques
6 : Vendeur-conseil, vendeuse-conseil en produits de finition et de décoration	
7 : Conseil-expertise en sécurité alimentaire	
8 : Taxidermie	
9 : Toilettage animalier	

## Enseignements primaire et secondaire

# Centres d'informations et d'orientation

### CIO de l'académie de Grenoble

NOR : MENE1721904A

arrêté du 25-7-2017 - J.O. du 31-8-2017

MEN - DGESCO A1-4

---

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 313-4 et D. 313-1 à D. 313-13 ; procès-verbal du CTA du 13-12-2016

---

**Article 1** - Les quatre centres d'information et d'orientation (CIO) départementaux et d'État ainsi que l'annexe dont les noms suivent sont fermés à compter du 31 août 2017 :

- CIO départemental de Privas (UAI 0070049R) sis 11, boulevard du lycée ;
- CIO départemental d'Annonay (UAI 0070051T) sis, cité du Zodiac Bâtiment H ;
- l'annexe Tournon (UAI 0071181W) du CIO départemental d'Annonay, sise 20, rue du 14 juillet ;
- CIO d'État de Grenoble Eaux-Clares (UAI 0382217D) sis 23ter, rue Anatole France ;
- CIO d'État de Saint-Martin d'Hères (UAI 0382216C) sis 8, rue Jean Vilar.

**Article 2** - Les deux CIO d'État dont les noms suivent sont créés et reprennent, pour chacun des départements les concernant, les activités de l'annexe et du CIO fermés à compter du 1er septembre 2017 :

- CIO d'État d'Annonay (UAI 0070051T) sis, cité du Zodiac Bâtiment H ;
- CIO d'État de Saint-Martin d'Hères (UAI 0383509H) sis 22, avenue Benoît Frachon.

Le CIO d'État d'Aubenas (UAI 0070050S), sis La Passerelle - Les Oliviers, 15, avenue Schwarzenbek reprend les activités du CIO départemental de Privas fermé, à compter du 1er septembre 2017.

**Article 3** - La rectrice de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 25 juillet 2017

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation  
L'adjoint au directeur général de l'enseignement scolaire,  
Xavier Turion

## Enseignements primaire et secondaire

### Diplôme

#### Nombre et nature des épreuves des classes et des options au titre desquels le diplôme Un des meilleurs ouvriers de France peut être délivré

NOR : MENE1722913A

arrêté du 3-8-2017 - J.O. du 31-8-2017

MEN - DGESCO A2

Vu code de l'éducation, notamment articles D. 338-14 à D. 338-16 ; arrêté du 10-10-2016 modifié

**Article 1** - Le nombre et la nature des épreuves des classes et les options prévues par l'arrêté du 10 octobre 2016 susvisé, au titre desquels peut être délivré le diplôme « Un des meilleurs ouvriers de France » sont fixés dans l'annexe du présent arrêté.

**Article 2** - Les dispositions antérieures relatives au nombre et à la nature des épreuves du premier groupe et du deuxième groupe des classes et options au titre desquelles le diplôme « Un des meilleurs ouvriers de France » étaient délivrés sont abrogées.

**Article 3** - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 août 2017

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation  
L'adjoint du directeur général de l'enseignement scolaire,  
Xavier Turion

### Annexe

#### XXVI<sup>e</sup> session de l'examen conduisant au titre « Un des meilleurs ouvriers de France »

##### Nombre et nature des épreuves par groupes, classes et options

Groupe I : métiers de la restauration		
Classes et options	Épreuve(s) qualificative(s)	Épreuve(s) finale(s)
1 : Cuisine, gastronomie	X	X
2 : Maître d'hôtel- maitresse d'hôtel, du service et des arts de la table	X	X
3 : Sommelier	X	X
4 : Barman-barmaid	X	X
Groupe II : métiers de l'alimentation		
Classes et options	Épreuve(s) qualificative(s)	Épreuve(s) finale(s)
1 : Pâtisserie, confiserie	X	X
2 : Boucherie-étal	X	X
3 : Charcuterie-traiterie-traiterie	X	X



3 : Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	X	X
4 : Boulangerie	X	X
5 : Glaces, sorbets, crèmes glacées	X	X
6 : Chocolaterie confiserie	X	X
7 : Fromager-fromagère	X	X
8 : Poissonnier, écailler-poissonnière, écaillère	X	X
9 : Primeurs	X	X
10 : Torréfacteur-torréfactrice		X

**Groupe III : métiers du bâtiment, des travaux publics, du patrimoine architectural**

Classes et options	Épreuve(s) qualificative(s)	Épreuve(s) finale(s)
1 : Charpente construction bois	X	X
2 : Menuiserie - 1 menuiserie d'agencement	X	X
2 : Menuiserie -2 : menuiserie de bâtiment	X	X
2 : Menuiserie -3 : en équipe	X	X
3 : Couverture-ornemaniste métallique -1 : couverture	X	X
3 : Couverture-ornemaniste métallique -2 : ornemaniste métallique	X	X
3 : Couverture-ornemaniste métallique -3 : graveur-graveuse	X	X
4 : Plomberie installation sanitaire, plomberie fontainerie -1 : plomberie installation sanitaire		X
4 : Plomberie installation sanitaire, plomberie-fontainerie -2 : plomberie-fontainerie		X
5 : Carrelage	X	X
6 : Fumisterie de bâtiment		X
7 : Génie climatique, chauffage	X	X
8 : Métiers du plâtre Sculpture décorative- 1 : staffeur poseur-staffeuse poseuse	X	X
8 : Métiers du plâtre Sculpture décorative- 2 : staffeur-ornemaniste-staffeuse- ornemaniste	X	X
8 : Métiers du plâtre Sculpture décorative- 3 : stucateur-stucateure	X	X

8 : Métiers du plâtre Sculpture décorative- 4 : mouleur-statuaire-mouleuse-statuaire	X	X
8 : Métiers du plâtre Sculpture décorative- 5 : sculpteur-praticien-sculptrice-praticienne	X	X
8 : Métiers du plâtre Sculpture décorative -6 : sculpteur réducteur agrandisseur-sculptrice réducteur agrandisseur	X	X
8 : Métiers du plâtre Sculpture décorative -7 : sculpteur restaurateur-sculptrice restauratrice	X	X
8 : Métiers du plâtre Sculpture décorative -8 : plâtrerie-gypserie	X	X
8 : Métiers du plâtre Sculpture décorative -9 : plâtrerie sèche-isolation	X	X
9 : Maçonnerie	X	X
10 : Mosaïque d'art	X	X
11 : Métiers de la pierre -1 : taille de pierre	X	X
11 : Métiers de la pierre -2 : ciment et ciment-pierre	X	X
12 : Miroiterie décorative	X	X
13 : Peinture d'intérieur et peinture décors -1 : peinture d'intérieur	X	X
13 : Peinture d'intérieur et peinture décors -2 : peinture décors	X	X
14 : Travaux marbriers		X
15 : Métallerie-serrurerie -1 : métallerie	X	X
15 : Métallerie-serrurerie -2 : serrurerie	X	X
16 : Ferronnerie d'art	X	X
18 : Maquettes d'architecture	X	X
19 : Solier-solière		X
20 : Métiers de la piscine -1 : réalisation	X	X
20 : Métiers de la piscine -2 : application de membrane armée	X	X
20 : Métiers de la piscine	X	X

-3 : maintenance et service		
-----------------------------	--	--

**Groupe IV : métiers de l'habitation-textile/cuir**

Classes et options	Épreuve(s) qualificative(s)	Épreuve(s) finale(s)
1 : Dessinateur-dessinatrice pour textiles et papiers peints -1 : créateur-créatrice pour étoffes d'ameublement		X
1 : Dessinateur-dessinatrice pour textiles et papiers peints -2 : créateur-créatrice pour tissus de robes		X
1 : Dessinateur-dessinatrice pour textiles et papiers peints -3 : créateur-créatrice pour linge de maison et de table		X
1 : Dessinateur-dessinatrice pour textiles et papiers peints -4 : graveur-graveuse impression tissus et papiers peints		X
2 : Peinture sur soie		X
3 : Tissage et tissage sur soie	X	X
4 : Impressions sur tissus -1 : au sabre	X	X
4 : Impressions sur tissus -2 : en équipe	X	X
5 : Teinture	X	X
6 : Restauration en tapis et tapisserie -1 : option tapis	X	X
6 : Restauration en tapis et tapisserie -2 : option tapisserie	X	X
7 : Nettoyage apprêtage, teinturerie	X	X
9 : Sellerie		X
10 : Tapis (conception et facture)		

**Groupe V : métiers de l'habitation-bois, ameublement**

Classes et options	Épreuve(s) qualificative(s)	Épreuve(s) finale(s)
1 : Ebénisterie	X	X
2 : Menuiserie en sièges		X
3 : Tourneur et torseur sur bois tourneuse et torseuse sur bois	X	X
4 : Sculpture sur bois	X	X
5 : Restauration de mobilier	X	X
6 : Tapisserie décoration		
7 : Tapisserie d'ameublement		X
8 : Encadreur-encadreuse, doreur-doreuse sur bois, restaurateur-		

restauratrice de tableaux, rentoil- rentoil- -1 : encadreur- encadreuse		
8 : Encadreur-encadreuse, doreur- doreuse sur bois, restaurateur- restauratrice de tableaux, rentoil- rentoil- -2 : doreur-doreuse sur bois, 8 : Encadreur-encadreuse, doreur- doreuse sur bois, restaurateur- restauratrice de tableaux, rentoil- rentoil- -3 : rentoil-rentoil- restaurateur-restauratrice de tableaux		
9 : Marqueterie - 1 : marqueterie bois		X
9 : Marqueterie -2 : marqueterie paille		X
10 : Tonnellerie - 1 : grande tonnellerie	X	X
10 : Tonnellerie - 2 : petite tonnellerie de luxe	X	X
11 : Vannerie -1 : vannerie osier		X
11 : Vannerie -2 : ameublement rotin		X
12 : Pipier-pipière -1 : tournerie	X	X
12 : Pipier-pipière -2 : pipe sculptée	X	X
13 : Laque traditionnelle		X
14 : Construction navale, bois et matériaux composites -1 : option bois	X	X
14 : Construction navale, bois et matériaux composites -2 : option matériaux associés	X	X
14 : Construction navale, bois et matériaux composites -3 : option matériaux composites	X	X

#### Groupe VI : métiers des métaux

Classes et options	Épreuve(s) qualificative(s)	Épreuve(s) finale(s)
1 : Fonderie d'art	X	X
2 : Bronze d'ornement -1 : Ciselure	X	X
2 : Bronze d'ornement -2 : Monture	X	X
2 : Bronze d'ornement	X	X

-3 : Tournure		
3 : Orfèvrerie		X
4 : Dinanderie d'art	X	X

**Groupe VII : métiers de la métallurgie et de l'industrie**

Classes et options	Épreuve(s) qualificative(s)	Épreuve(s) finale(s)
1 : Chaudronnerie	X	X
2 : Tôlerie	X	X
3 : Réparateur-réparatrice carrosserie auto	X	X
4 : Soudage manuel des métaux	X	X
5 : Outillage prototypage mécanique	X	X
6 : Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique		
7 : Métiers de la forge	X	X
8 : Maquettes industrielles -1 : maquettiste	X	X
8 : Maquettes industrielles -2 : designer-maquettiste	X	X
9 : Art et technique des matériaux de synthèse	X	X
10 : Modelage-construction d'outillages		X
11 : Conception assistée par ordinateur de produits mécaniques industriels		
12 : Technologie automobile		
13 : Métiers du service à l'énergie	X	X
14 : Peinture automobile	X	X
15 : Frigoriste	X	X

**Groupe VIII : métiers de la terre et du verre**

Classes et options	Épreuve(s) qualificative(s)	Épreuve(s) finale(s)
1 : Modeleur-modeleuse sur porcelaine	X	X
<del>3 : Décoration sur porcelaine</del>	<del>X</del>	<del>X</del>
4 : Verrerie, cristallerie -1 : verre à chaud, gobeletterie		X
4 : Verrerie, cristallerie -2 : verre à chaud, assortiment		X
4 : Verrerie, cristallerie -3 : verre à chaud, presse-papier		X
4 : Verrerie, cristallerie -4 : verre à froid, gravure traditionnelle		X

4 : Verrerie, cristallerie -5 : verre à froid, taille traditionnelle		X
4 : Verrerie, cristallerie -6 : verre à froid, gravure-sculpture		X
5 : Vitraux d'art -1 : maquettiste, cartonnier- cartonnière	X	X
5 : Vitraux d'art -2 : peintre sur verre, restaurateur- restauratrice	X	X
5 : Vitraux d'art -3 : coupeur, sertisseur, traceur- coupeuse, sertisseuse, traceuse	X	X
6 : Santons -1 : santons d'argile		X
6 : Santons -2 : santons habillés		X
7 : Poterie	X	X
8 : Restauration de céramiques		
9 : Soufflage du verre au chalumeau -1 : verrerie scientifique		X
9 : Soufflage du verre au chalumeau -2 : verrerie industrielle		
9 : Soufflage du verre au chalumeau -3 : enseigne lumineuse et signalétique		X
9 : Soufflage du verre au chalumeau -4 : verrerie d'art		X
9 : Soufflage du verre au chalumeau -5 : perlerie		X

**Groupe IX : métiers du vêtement**

Classes et options	Épreuve(s) qualificative(s)	Épreuve(s) finale(s)
1 : Modiste	X	X
2 : Tailleur homme, tailleuse homme	X	X
3 : Pelleterie et fourrures confectionnées	X	X
4 : Lingerie, corsetterie, soutiens- gorge -1 : Lingerie		X
4 : Lingerie, corsetterie, soutiens- gorge -2 : Corsetterie, soutiens-gorge		X
5 : Prêt-à-porter couture jour	X	X
6 : Prêt à porter flou robe du soir	X	X
7 : Teinturerie	X	X

**Groupe X : métiers des accessoires du vêtement et de la beauté**

Classes et options	Épreuve(s) qualificative(s)	Épreuve(s) finale(s)
1 : Dentelles -1 : Dentelles aux fuseaux (Cluny, craponne, Bayeux, duchesse, torchon)	X	X
1 : Dentelles - 2 : Dentelles à l'aiguille (types Alençon, Argentan)	X	X
1 : Dentelles -3 : Dentelles mixtes (Luxeuil)	X	X
1 : Dentelles - 4 : Dentelles au crochet (type crochet irlandais, type guipure d'Irlande)	X	X
2 : Broderie main -1 : Beauvais	X	X
2 : Broderie main -2 : Ajourage	X	X
2 : Broderie main -3 : Broderie couleur	X	X
2 : Broderie main -4 : Broderie blanche	X	X
2 : Broderie main -5 : Broderie or	X	X
2 : Broderie main -6 : Broderie haute couture	X	X
3 : Ganterie		
4 : Chaussures -1 : Botterie (homme/dame)	X	X
4 : Chaussures -2 : Podo-orthèse	X	X
5 : Maroquinerie	X	X
6 : Coiffure	X	X
7 : Esthétique, art du maquillage	X	X

#### Groupe XI : métiers de la bijouterie

Classes et options	Épreuve(s) qualificative(s)	Épreuve(s) finale(s)
1 : Joaillerie		X
2 : Bijouterie métaux précieux		X
3 : Polissage en joaillerie		X
4 : Diamantaire		X
5 : Lapidaires pierres de couleur		X
6 : Sertissage en haute joaillerie		X

#### Groupe XII : métiers des techniques de précision

Classes et options	Épreuve(s) qualificative(s)	Épreuve(s) finale(s)
1 : Coutellerie	X	X

1 : Coutellerie -1 : ciselier-ciselière	^	^
1 : Coutellerie - 2 : couteau de chasse	X	X
1 : Coutellerie -3 : couteau de poche	X	X
1 : Coutellerie -4 : couteau de table	X	X
1 : Coutellerie -5 : coutellerie professionnelle	X	X
2 : Instruments de chirurgie		
3 : Lunetterie	X	X
4 : Prothèse dentaire 5 : Horloger restaurateur-horlogère restauratrice	X X	X X
6 : Armurier-armurière -1 : armurier-armurière basculeur		X
6 : Armurier-armurière -2 : armurier-armurière monteur à bois		X
6 : Armurier-armurière -3 : armurier-armurière équipeur		X
6 : Armurier-armurière -4 : armurier graveur décorateur- armurière graveuse décoratrice		X

**Groupe XIII : métiers de la gravure**

Classes et options	Épreuve(s) qualificative(s)	Épreuve(s) finale(s)
1 : Gravure en modèle, héraldique		X
2 : Gravure ornementale taille douce		X
3 : Gravure sur cuivre/acier pour impression -1 : lettres et logos		X
3 : Gravure sur cuivre/acier pour impression -2 : gravure artistique		X
4 : Glyptique		X
5 : Emailage		X

**Groupe XIV : métiers de la communication, du multimedia, de l'audiovisuel**

Classes et options	Épreuve(s) qualificative(s)	Épreuve(s) finale(s)
1 : Imprimerie, communication graphique multimédia - 1 : Technicien-technicienne de plateforme prépresse	X	X
1 : Imprimerie, communication graphique multimédia - 2 : Technicien-technicienne en conduite de systèmes d'impression	X	X



1 : Imprimerie, communication graphique multimédia - 3 : Technicien-technicienne en conduite de matériels	X	X
complémentaires 1 : Imprimerie, communication graphique multimédia - 4 : Participation en équipe	X	X
1 : Imprimerie, communication graphique multimédia - 5 : Concepteur-conceptrice graphique de site internet développement	X	X
2 : Reliure	X	X
3 : Dorure		X
4 : Graphisme	X	X
6 : Photographie - 1 : photographie d'art		X
6 : Photographie - 2 : photographie industrielle		X
7 : Calligraphie	X	X
8 : Enluminure	X	X
9 : Imagerie numérique		
10 : Métiers de l'image animée - 1 : métiers de l'image	X	X
10 : Métiers de l'image animée - 2 : métiers du son	X	X
10 : Métiers de l'image animée - 3 : métiers du montage et de la post production	X	X
10 : Métiers de l'image animée - 4 : métiers de l'ingénierie et de l'exploitation audiovisuelle	X	X
10 : Métiers de l'image animée - 5 : métiers de la gestion de production audiovisuelle	X	X
11 : Sérigraphie		

**Groupe XV : métiers liés à la musique**

Classes et options	Épreuve(s) qualificative(s)	Épreuve(s) finale(s)
1 : Lutherie-archèterie - 1 : lutherie		X
1 : Lutherie-archèterie - 2 : archèterie		X
2 : Lutherie-guitare		X
3 : Instruments traditionnels		X
4 : Accordeur-accordeuse de piano		

5 : Facteur-factrice d'orgues		
-------------------------------	--	--

**Groupe XVI : métiers de l'agriculture et de l'aménagement du paysage**

Classes et options	Épreuve(s) qualificative(s)	Épreuve(s) finale(s)
1 : Art des jardins paysagers	X	X
2 : Maréchal ferrant-maréchale Ferrant	X	X
3 : Bourrellerie-sellerie harnachement	X	X
4 : Art floral	X	X

**Groupe XVII : métiers du commerce, des services et de l'hôtellerie**

Classes et options	Épreuve(s) qualificative(s)	Épreuve(s) finale(s)
1 : Actions commerciales en optique lunetterie		X
2 : Gouvernant-gouvernante des services hôteliers	X	X
3 : Réceptionniste en hôtellerie		X
4 : Technico-commercial- commerciale conseil en solutions d'efficacité énergétique	X	X
5 : Technico-commercial- commerciale en solutions sanitaires ou énergétiques -1 : solutions sanitaires		X
5 : Technico-commercial- commerciale en solutions sanitaires ou énergétiques - 2 : solutions énergétiques		X
6 : Vendeur-conseil-vendeuse- conseil en produits de finition et de décoration		X
7 : Conseil-expertise en sécurité alimentaire	X	X
8 : Taxidermie		
9 : Tonelage animalier	X	X

## Enseignements primaire et secondaire

### Avancement

#### Liste des fonctions particulières des maîtres exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat prises en compte pour un avancement au grade de la classe exceptionnelle

NOR : MENF1722847A

arrêté du 11-8-2017 - J.O. du 31-8-2017

MEN - DAF D1

Vu code de l'éducation, notamment articles R.914-60-1, D.351-12 à D.351-15 ; décret n° 72-580 du 4-7-1972 modifié ; décret n° 72-581 du 4-7-1972 modifié ; décret n° 80-627 du 4-8-1980 modifié ; décret n° 89-122 du 24-2-1989 ; décret n° 90-680 du 1-8-1990 modifié ; décret n° 91-1229 du 6-12-1991 ; décret n° 92-1189 du 6-11-1992 modifié ; décret n° 93-55 du 15-1-1993 ; décret n° 95-313 du 21-3-1995 ; décret n° 2008-775 du 30-7-2008 ; décret n° 2014-460 du 7-5-2014

**Article 1** - Les fonctions exercées au sein des établissements d'enseignement privés sous contrat relevant du code de l'éducation prises en compte pour l'application des dispositions de l'article R.914-60-1 susvisé sont les suivantes :

- les années d'affectation dans une école ou un établissement figurant sur l'une des listes prévues à l'article 3 du décret du 15 janvier 1993 susvisé et au 2° de l'article 1er du décret du 21 mars 1995 susvisé ;
- les années d'affectation dans une école ou un établissement qui figurait sur l'une des listes fixées en application de l'article 2 du décret du 11 septembre 1990 instituant une indemnité de sujétions spéciales en faveur des personnels enseignants des écoles, collèges, lycées et établissements d'éducation spéciale, des personnels de direction d'établissement et des personnels d'éducation ;
- les années d'affectation dans une école ou un établissement qui figurait sur l'une des listes fixées en application de l'article 1er du décret du 12 septembre 2011 instituant une indemnité spécifique en faveur des personnels enseignants, des personnels de direction, des personnels d'éducation et des personnels administratifs, sociaux et de santé exerçant dans les écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite ;
- l'enseignement réalisé dans une section de technicien supérieur ou dans une formation technique supérieure assimilée ainsi que dans les classes préparatoires aux grandes écoles ;
- les fonctions de directeur d'école et maîtres assurant ou ayant assuré les fonctions de directeur dans les écoles à classe unique ;
- les fonctions de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques ;
- les fonctions analogues à celles de directeur départemental ou régional de l'Union nationale du sport scolaire au sein d'une association sportive reconnue par l'État ;
- les fonctions analogues à celles de maître formateur exercées dans les organismes de formation des maîtres de l'enseignement privé sous contrat reconnus par l'État pour les maîtres justifiant d'une certification dans le domaine de la formation d'enseignants enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles ;
- les fonctions de référent auprès des élèves en situation de handicap.

**Article 2** - Le présent arrêté prend effet au 1er septembre 2017 et sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 11 août 2017

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur des affaires financières,  
Guillaume Gaubert



## Mouvement du personnel

### Conseil supérieur de l'éducation

#### Nomination : modification

NOR : MENJ1700471A

arrêté du 30-8-2017

MEN - DAJ

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 30 août 2017, l'arrêté du 11 septembre 2015 portant nomination au Conseil supérieur de l'éducation est modifié comme suit :

**Pour ce qui concerne les membres représentant les chefs d'établissement secondaire ou technique privé sous contrat mentionnés au 1° ga) de l'article R. 231-2 du code de l'éducation, sont nommés :**

**Titulaire représentant** le Syndicat national des chefs d'établissement d'enseignement libre - SNCEEL :

Céline Colombo en remplacement de Didier Retourné

**Suppléant représentant** le Syndicat national des chefs d'établissement d'enseignement libre - SNCEEL :

Didier Retourné en remplacement de Nadège Gaujard

**Pour ce qui concerne les membres représentant les personnels enseignants des établissements d'enseignement privés du premier et du second degrés sous contrat mentionnés au 1° gb) de l'article R. 231-2 du code de l'éducation, sont nommés :**

**Titulaires représentant** la Fédération de la formation et de l'enseignement privés - FEP-CFDT :

Fabienne Breysse-Monteil en remplacement de Marie-Thérèse Debatisse ;

Damien Bardy en remplacement de Christian Dougé.

**Suppléants représentant** la Fédération de la formation et de l'enseignement privés - FEP-CFDT :

Albane Bathelier en remplacement de Fabienne Breysse-Monteil ;

Alain Deboutte en remplacement de Damien Bardy.

**Sont nommés membres du Conseil supérieur de l'éducation :**

**Pour ce qui concerne les membres représentant les parents d'élèves de l'enseignement public mentionnés au 2° a) de l'article R. 231-2 du code de l'éducation :**

**Titulaires représentant** la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques - FCPE :

Raymond Artis ;

Dorothee Avet ;

Carla Dugault ;

Monsieur Stéphane Fouéré ;

Jean-Yves Guéant ;

Hervé-Jean Le Niger ;

Tabia Maynou ;

Liliana Moyano.

**Suppléants représentant** la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques - FCPE :

Madame Dominique Baud ;

Nageate Belahcen ;

Jacky Bowen ;

Françoise Briand ;

Anne Chavanne ;

Sophie Deliyannis ;

Paul Didelot ;

Moulay Driss El Alaoui ;  
Thierry Jugand-Monot ;  
Paul Méhu ;  
Alizée Ostrowski ;  
Mustafa Ozcelik ;  
Isabelle Pinatel ;  
Norbert Prigent ;  
Elise Roinel ;  
Denis Suire.

**Titulaire représentant** la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public -PEEP :  
Gérard Pommier

**Suppléants représentant** la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public - PEEP :  
Samuel Cywie ;  
Zihar Zayet.

**Pour ce qui concerne les membres représentant les parents d'élèves des établissements d'enseignement privés mentionnés au 2° b) de l'article R. 231-2 du code de l'éducation :**

**Titulaires représentant** l'Association de parents d'élèves de l'enseignement libre - APEL nationale :  
Christophe Abraham ;  
Gilles Demarquet ;  
Madame Pascale de Lausun.

**Suppléants représentant** l'Association de parents d'élèves de l'enseignement libre - APEL nationale :  
Nathalie Ayrivie ;  
Monsieur Stéphane Benis ;  
Violaine Bigot ;  
Vincent Goutines ;  
Jean-François Hillaire ;  
Caroline Saliou.

**Pour ce qui concerne les membres représentant les étudiants mentionnés au 2° c) de l'article R. 231-2 du code de l'éducation :**

**Titulaire représentant** l'Union nationale des étudiants de France - UNEF :  
Dimitri Champion

**Suppléants représentant** l'Union nationale des étudiants de France - UNEF :  
Lara Bakech ;  
Majdi Chaarana.

**Titulaire représentant** la Fédération des associations générales étudiantes - FAGE :  
Enrique Barroso Rodrigues

**Suppléants représentant** la Fédération des associations générales étudiantes - FAGE :  
Mathilde Truong ;  
Omar El Hamoui.

**Titulaire représentant** l'association « Promotion et défense des étudiants » - PDE :  
N.

**Suppléants représentant** l'association « Promotion et défense des étudiants » - PDE :  
N.  
N.

**Pour ce qui concerne les membres représentant les associations familiales mentionnés au 2° d) de l'article R. 231-2 du code de l'éducation :**

**Titulaire représentant** l'Union nationale des associations familiales - UNAF :  
Rémy Guilleux

**Suppléants représentant** l'Union nationale des associations familiales - UNAF :  
Laurent Giry ;

Patricia Humann.